

LP

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AVRIL 2016
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, légalement convoqué le treize avril deux mil seize, s'est assemblé le vingt-cinq avril deux mil seize au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de M. Benjamin MORIVAL, maire.

Etaient présents : (19)

M. MORIVAL, maire

M. Gavouyère, Mme Mériadec, M. Lécureuil, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière, Mme Fourage, M. Goupil, Mme Laussucq, Mme Breyer-Chiché, M. Fleury, M. Pilard, Mme Plaineau, Mme Guillou, M. Bardou, M. Chauvet, Mme Toucane, M. Labarre, M. Boucard

Absents, excusés et représentés : (7)

Mme Garnier a donné pouvoir à M. Bardou

M. Guichard a donné pouvoir à M. Brillaud de Laujardière

Mme Kuliberda a donné pouvoir à Mme Guillou

M. Brounais a donné pouvoir à Mme Mériadec

Mme Amprou a donné pouvoir à M. Lécureuil

Mme Falot a donné pouvoir à M. Labarre

Mme Bernard a donné pouvoir à Mme Toucane

Absents : (1)

Mme Paquereau

Secrétaire de séance : Mme Guillou

ORDRE DU JOUR

approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 février 2016

I - Finances – affaires générales :

2016/20 compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

2016/21 admissions en non valeur

2016/22 approbation du compte de gestion 2015

2016/23 approbation du compte administratif 2015

2016/24 affectation définitive du résultat de l'année 2015

2016/25 régularisation des écritures budgétaires

2016/26 délégations du conseil municipal au maire portant sur la fixation de tarifs et sur la création de régies

2016/27 fixation du taux de l'indemnité des régisseurs de recettes, d'avances ou de recettes et d'avances

2016/28 approbation du règlement intérieur des jardins familiaux

2016/29 composition du comité de pilotage des jardins familiaux

2016/30 modification du tableau des effectifs

2016/31 modification du règlement intérieur du conseil municipal

II - Jeunesse et culture :

2016/32 adhésion à l'association d'éducation populaire « les Francas »

2016/33 avance sur la participation à l'accueil de loisirs estival du Pellerin géré par l'association « les Francas »

2016/34 approbation du règlement des services périscolaires 2016/2017

2016/35 autorisation à Monsieur le Maire de passer une procédure d'accord-cadre pour la fourniture de repas en liaison froide et de livraison pour les restaurants scolaires et les accueils de loisirs sans hébergement et de signer le marché subséquent à intervenir

III - Sport et vie associative :

2016/36 attribution de subventions aux associations pour l'année 2016

IV - Aménagement urbain et cadre de vie :

2016/37 acquisition d'une partie de la douve ouest de l'allée du Bois Tillac – parcelle AN 109

2016/38 approbation d'une convention de servitude avec E.R.D.F.

2016/39 cession du terrain communal AA 973, sis rue de Bel Air

2016/40 dénomination de l'ancienne base nautique « salle du Canal »

2016/41 sortie du programme d'action foncière d'une propriété bâtie avant démolition parcelle AA 536 située 4 rue du champs d'armée

2016/42 sortie du programme d'action foncière d'une propriété bâtie pour cession parcelle AA 551 située 15 rue du château

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter un sujet à examiner : acquisition de la parcelle AM 46 : sollicitation de l'agence foncière de Loire-Atlantique. *Cette demande est acceptée par 20 voix pour, 6 contre (MM Chauvet, Boucard, Labarre, Mmes Toucane, Falot, Bernard).*

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 FEVRIER 2016

Le compte rendu est approuvé par 14 voix pour (M. Morival, M. Gavouyère, Mme Mériadec, M. Lécureuil, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière, Mme Fourage, Mme Laussucq, Mme Breyer-Chiché, M. Fleury, M. Pilard, Mme Plaineau, Mme Guillou, M. Bardou)

13 abstentions détaillées comme suit :

- 8 absents du jour : M. Guichard, Mme Kuliberda, M. Brounais, Mme Amprou, Mme Garnier, Mme Paquereau, Mme Falot, Mme Bernard
- 3 absents le 15 février 2016 : M. Goupil, M. Labarre, M. Boucard
- 2 abstentions au vote : M. Chauvet, Mme Toucane

2016-20/COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

2016-21/ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'admission en non valeur des titres de recettes présentés,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2016-22/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2016-23/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif tel que présenté en séance,
- de constater que le compte administratif est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le Trésorier de Bouaye,
- de constater les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits,
- de reconnaître la sincérité des crédits à reporter,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés en séance,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire a quitté la séance avant le vote pour ne pas y prendre part.

approuvé à l'unanimité (25 voix).

2016-24/AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'ANNEE 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'affecter au compte 1068 la somme de 751 375,89 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 20 voix pour, 6 contre (MM. Chauvet, Boucard, Labarre, Mmes Toucane, Bernard, Falot).

2016-25/REGULARISATION DES ECRITURES BUDGETAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Trésorier de Bouaye à effectuer l'écriture comptable suivante : débit du compte 1068 – crédit du compte 238 (N° inventaire 90000192124225) par une opération d'ordre non budgétaire pour un montant de 9 207 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2016-26/DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE PORTANT SUR LA FIXATION DE TARIFS ET SUR LA CREATION DE REGIES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de charger Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat :
 - de fixer des tarifs et conditions de location des jardins familiaux,
 - de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 20 voix pour, 6 abstentions (MM. Chauvet, Labarre, Boucard, Mmes Toucane, Bernard, Falot).

2016-27/FIXATION DU TAUX DE L'INDEMNITE DES REGISSEURS DE RECETTES, D'AVANCES OU DE RECETTES ET D'AVANCES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer aux régisseurs de recettes, d'avances ou de recettes et d'avances une indemnité de responsabilité suivant le tableau présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2016-28/APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES JARDINS FAMILIAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le règlement intérieur des jardins familiaux situés chemin du brûlot,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2016-29/COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DES JARDINS FAMILIAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de désigner comme membres du comité de pilotage des jardins familiaux Monsieur le Maire, Madame Mériadec, Monsieur Guichard, Monsieur Goupil, Monsieur Labarre,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2016-30/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- de supprimer du tableau des effectifs les postes suivants :
 - ✓ rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - ✓ adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet,
 - ✓ adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (17,50/35^{ème}),
- d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2016-31/MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la modification de l'article 2 du règlement intérieur du conseil municipal présentée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 23 voix pour, 3 abstentions (MM. Chauvet, Mmes Toucane, Bernard).

2016-32/ADHESION A L'ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE « LES FRANCAS »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer au réseau des FRANCAS,
- d'adopter la charte,
- de s'acquitter de la cotisation correspondante, soit 788.79 euros,
- de désigner Madame Mériadec comme élue du conseil municipal pour représenter la commune du Pellerin,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2016-33/AVANCE SUR LA PARTICIPATION A L'ACCUEIL DE LOISIRS ESTIVAL DU PELLERIN GERE PAR L'ASSOCIATION « LES FRANCAS »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder à l'accueil de loisirs associatif géré par les Francas une avance de 25 000 € sur sa participation,
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2016-34/APPROBATION DU REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder à l'accueil de loisirs associatif géré par les Francas une avance de 25 000 € sur sa participation,

- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2016-35/LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET AUTORISATION DE SIGNER LES BONS DE COMMANDE A INTERVENIR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à lancer une procédure d'accord-cadre relatif à la fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement dans le cadre d'une procédure adaptée,
- d'autoriser le Maire à signer l'accord-cadre avec l'entreprise ayant fourni l'offre la mieux disante, ainsi que les bons de commande à intervenir.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2016-36/ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer aux associations énumérées les subventions indiquées dans les tableaux présentés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations Jazz en Retz, The Serious Road Trip et l'ALP de Le Pellerin une convention définissant les conditions d'attribution des subventions de projet et de fonctionnement, conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6/6/2001,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2016-37/ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA DOUVE OUEST DE L'ALLEE DU BOIS TILLAC – PARCELLE AN 109

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AN 109 qui changera de numérotation après la division de la parcelle appartenant à la Congrégation des Frères Saint-Gabriel pour l'euro symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2016-38/APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC E.R.D.F.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de servitudes établie entre E.R.D.F. et la commune concernant la parcelle AM 43, rue du moulin Collet,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2016-39/CESSION DU TERRAIN COMMUNAL AA 973, SIS RUE DE BEL AIR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession de la parcelle communale AA 973, d'une surface de 292 m² et d'un montant de 60 000 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 23 voix pour, 3 abstentions (MM. Chauvet, Labarre, Mme Falot).

2016-40/DENOMINATION DE L'ANCIENNE BASE NAUTIQUE « SALLE DU CANAL »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de dénommer le bâtiment situé au canal de La Martinière « salle du Canal »,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2016-41/SORTIE DU PROGRAMME D'ACTION FONCIERE D'UNE PROPRIETE BATIE AVANT DEMOLITION PARCELLE AA 536 SITUEE 4 RUE DU CHAMPS D'ARMEE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la sortie du P.A.F. Habitat du bien situé au 4, rue du Champs d'Armée, par le remboursement à Nantes Métropole de la somme de 137 454,48 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 25 voix pour, 1 abstention (M. Chauvet).

20162-42/SORTIE DU PROGRAMME D'ACTION FONCIERE D'UNE PROPRIETE BATIE POUR CESSION – PARCELLE AA 551 SITUEE AU 15 RUE DU CHATEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la sortie du PAF Habitat du bien situé au 15, rue du Château, par le remboursement à Nantes Métropole de la somme de 251 897,54 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 25 voix pour, 1 abstention (M. Chauvet).

2016-43/ACQUISITION DE LA PARCELLE AM 46 : SOLLICITATION DE L'AGENCE FONCIERE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à solliciter l'intervention de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique pour l'acquisition et le portage des biens sus visés,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à mener les négociations d'acquisition et la mise au point de la convention de portage foncier en lien avec l'Agence Foncière de Loire-Atlantique,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer un compromis (ou promesse) de vente avec faculté de substitution au profit de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique,
- de décider que la convention de portage foncier devra être approuvée lors d'un prochain conseil municipal.

approuvé par 20 voix pour,6 abstentions (MM Chauvet, Boucard, Mmes Toucane, Falot, Bernard, Garnier).

Le Pellerin, le 28 avril 2016

Le Maire,

Benjamin MORIVAL